

codex alimentarius commission

F

FOOD AND AGRICULTURE
ORGANIZATION
OF THE UNITED NATIONS

WORLD
HEALTH
ORGANIZATION



JOINT OFFICE: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tel: 39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 7 de l'ordre du jour

CX/NFSDU 09/31/7
Septembre 2009

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LA NUTRITION ET LES ALIMENTS DIÉTÉTIQUES OU DE RÉGIME

Trente et unième session

Robert Schumann Hall, Museum Kunst Palast, Düsseldorf, Allemagne
2 – 6 novembre
2009

DOCUMENT DE TRAVAIL SUR LA PROPOSITION DE RÉVISION DES LIGNES DIRECTRICES DU CODEX CONCERNANT LES PRÉPARATIONS ALIMENTAIRES D'APPOINT DESTINÉES AUX NOURRISSONS DU DEUXIÈME ÂGE ET AUX ENFANTS EN BAS ÂGE (CAC/GL 8-1991)

Préparé par le Ghana

I. Introduction

Le Ghana a transmis une proposition à la 30^e session du Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (CCNFSDU), consistant à réviser les Lignes directrices du Codex concernant les préparations alimentaires d'appoint destinées aux nourrissons du deuxième âge et aux enfants en bas âge. Suite aux débats à l'occasion de cette réunion, le Comité a accepté de mettre sur pied un groupe de travail électronique, sous la houlette du Ghana, afin de préparer une révision des propositions sur base des observations et des préoccupations soulevées pour considération lors de la session suivante du Comité.

Les membres du Groupe de travail électronique étaient les suivants : Argentine, Australie, Brésil, Burundi, Finlande, Ghana, Kenya, Mexique, Afrique du Sud, Tanzanie, Gambie, États-Unis d'Amérique, Organisation mondiale de la santé, IBFAN et IAFCO.

Ce rapport a donc été préparé pour répondre aux questions avancées lors de la session du CCNFSDU en 2008 et proposer une version révisée du projet.

Sur la base des retours des membres du GT électronique et des nouvelles connaissances concernant les préparations alimentaires complémentaires (Formulated Complementary Foods, FCF), il est proposé

que les travaux, au lieu de se limiter à réviser la section 6 (objectif annoncé lors de la réunion du Codex en 2008 en Afrique du Sud - paragraphe 143 du document ALINORM 09/32/26), incluent une révision du titre et du contenu des lignes directrices afin de mentionner les préparations alimentaires complémentaires, ainsi que des sections 4, 5, 6 et 9 et de l'annexe.

II. Historique

Le terme « préparations alimentaires complémentaires » (Formulated Complementary Foods, FCF) se réfère aux aliments adaptés à l'alimentation des nourrissons du deuxième âge (de 6 à 11 mois) et des enfants en bas âge (de 12 à 36 mois) en complément ou comme substitut de l'allaitement au sein. Les FCF incluent les bouillies d'avoine, les produits prêts à l'emploi tels que les pâtes et barres alimentaires et les fortifiants alimentaires pour une consommation à domicile. De manière générale, les fortifiants alimentaires à consommer à domicile contiennent des protéines de haute qualité (par exemple protéines de lait, protéines de soja), des huiles végétales de haute qualité et des (micro)nutriments, et sont ajoutés aux aliments locaux pour améliorer la teneur en éléments nutritifs et la densité énergétique de ces aliments ou consommés individuellement pour améliorer les apports tant en macronutriments qu'en micronutriments.

L'objectif des Lignes directrices du Codex pour la mise au point des préparations alimentaires d'appoint destinées aux nourrissons du deuxième âge et aux enfants en bas âge (1991) est de « fournir des indications sur les aspects nutritionnels et techniques de la production de préparations alimentaires d'appoint destinées aux nourrissons du deuxième âge et aux enfants en bas âge ». Depuis la publication de ces lignes directrices, de nouvelles preuves ont été découvertes concernant les besoins énergétiques et nutritionnels en rapport avec les aliments complémentaires.

Les lignes directrices de 1991 mentionnent déjà certains ingrédients importants, tels que le lait et/ou les produits laitiers (cruciaux pour la croissance) dans la liste des matières premières appropriés et ingrédients de base pour les préparations alimentaires complémentaires (FCF). Les lignes directrices portent aussi sur les technologies de traitement des graines de légumineuses, des graines oléagineuses et des céréales pour réduire les anti-nutriments et donnent des consignes sur les vitamines et sels minéraux pour lesquels une carence est le plus fréquemment observée dans le régime alimentaire des nourrissons du deuxième âge et des enfants en bas âge.

III. Problème

Plusieurs aspects des lignes directrices actuelles ne sont plus cohérents avec les nouvelles recommandations concernant l'alimentation des nourrissons du deuxième âge et des enfants en bas âge. La quantité de FCF actuellement recommandée, indiquée dans les lignes directrices (CAC/GL 08-1991), est trop élevée pour les enfants de 6 à 11 mois et de 12 à 36 mois, qu'ils soient nourris au sein ou non, et ne laisse quasiment aucune place au lait maternel ou aux autres laits et aux aliments locaux. En outre, les niveaux recommandés d'enrichissement en vitamines et en sels minéraux sont trop faibles. Des directives supplémentaires sont en outre nécessaires pour le rapport entre acide linoléique et acide alpha-linoléique, les anti-nutriments tels que les phytates, l'évitement des acides gras trans, les types/formes de produits laitiers qui peuvent être utilisés dans les FCF et la performance énergétique des lipides. En outre, les apports nutritionnels de référence (RNI - Reference Nutrient Intakes) pour les enfants de 7 à 12 mois et de 1 à 3 ans ont été actualisés et les lignes directrices doivent impérativement refléter ces mises à jour.

IV. Objectifs à atteindre par la révision de ces lignes directrices

1. Guider et soutenir la formulation, l'étiquetage et les portions et quantités journalières recommandées de divers types de FCF (bouillies d'avoine, produits prêts à l'emploi tels que pâtes et barres alimentaires et fortifiants alimentaires pour une consommation à domicile) ;
2. Encourager une formulation et une utilisation optimales des FCF ;
3. Aider les gouvernements à améliorer la qualité des aliments utilisés dans les programmes alimentaires ainsi que ceux vendus pour une consommation par les nourrissons du deuxième âge et les enfants en bas âge ;
4. Garantir des pratiques loyales dans le commerce international des denrées alimentaires de telle sorte que les produits qui ne respectent pas les critères qualitatifs spécifiés puissent être proposés mais non représentés à tort comme des FCF ; et
5. Limiter les entraves au commerce international en fournissant des lignes directrices claires pour les aliments utilisés dans les programmes d'alimentation des enfants en bas âge.

La révision proposée porte sur les nourrissons du deuxième âge et enfants en bas âge allaités ainsi que sur ceux qui ne le sont pas. À partir de l'âge de 6 mois, les nourrissons du deuxième âge et enfants en bas âge, qu'ils soient ou non nourris au sein, ont besoin de compléments alimentaires de haute qualité en plus du lait humain ou autre. Les aliments complémentaires ne sont pas des substituts du lait maternel et sont destinés à compléter et non à remplacer le lait maternel. Dans les environnements où des compléments alimentaires locaux ne sont pas disponibles ou ne contiennent pas les éléments nutritifs essentiels, les FCF constituent des sources importantes de tels éléments nutritifs. Par conséquent, la révision des lignes directrices de 1991 permettra de fournir des directives pour la formulation et la portion et la quantité journalière recommandées de FCF dans le but de fournir des éléments nutritifs essentiels, sur la base d'une meilleure compréhension d'une alimentation optimale des nourrissons et des enfants en bas âge et des besoins nutritionnels actualisés.

V. Principales différences entre les propositions de l'Inde et du Ghana

1. La proposition de l'Inde se focalise sur la révision de la **Norme pour les aliments transformés à base de céréales** destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge dans les pays en développement, alors que celle du Ghana a pour objectif de réviser les **Lignes directrices** concernant les **préparations alimentaires d'appoint** destinées aux nourrissons du deuxième âge et aux enfants en bas âge. Le Ghana souhaite une révision des lignes directrices parce que ce document spécifique (CAC/GL 08-1991) revêt une importance capitale pour les FCF, leur formulation et la portion et la quantité journalière recommandées.
2. Bien que certains ingrédients de base (par exemple les céréales ou les légumes) utilisés pour fabriquer les produits soient identiques dans les deux propositions, le champ d'application de la proposition ghanéenne inclut une plus grande diversité de FCF. Les aliments transformés à base de céréales ne constituent qu'un seul type de FCF. La proposition du Ghana couvre de plus les produits prêts à l'emploi tels que les pâtes et barres alimentaires et les fortifiants alimentaires pour une consommation à domicile.
3. La révision des lignes directrices proposée par le Ghana intègre des modifications des portions, du taux d'enrichissement, des ingrédients et des méthodes de transformation. Par contre, la proposition indienne ne vise que des modifications des spécifications concernant la teneur en céréales et en protéines et la densité énergétique.

VI. Réponse aux inquiétudes soulevées

Les objections spécifiques relatives à cette proposition et reprises dans le document ALINORM 09/32/26 sont présentées ci-dessous en *caractères italiques*, les réponses suivant chaque objection étant dans un style normal.

148. ...Les observateurs ont encore indiqué que les denrées alimentaires auxquelles les deux propositions faisaient référence étaient en général distribuées par des organismes d'aide et qu'elles n'étaient pas disponibles dans le commerce. Ils sont également inquiétés de ce que l'introduction de tels produits dans le commerce pourrait mettre à mal des programmes d'allaitement au sein et réduire le recours aux aliments traditionnels.

Bien que de nombreux aliments complémentaires, dont les FCF, soient distribués par des organismes d'aide, une quantité non négligeable de mélanges de bouillies pour les nourrissons et les enfants en bas âge est produite et vendue par le secteur commercial, auquel appartiennent des sociétés tant internationales que régionales/locales. De tels aliments sont disponibles, par exemple, en Côte d'Ivoire, au Nigeria, au Kenya, au Ghana, en Afrique du Sud, en Ouganda et en Chine. Au Ghana, au moins 4 entreprises locales produisent des mélanges de bouillie d'avoine et, en Ouganda, au moins 3 entreprises locales distribuent de tels aliments. Des FCF prêts à consommer sont aussi vendus sous la forme de pâtes et de barres.

La révision proposée des lignes directrices est destinée à protéger l'allaitement au sein car les lignes directrices actuelles recommandent des portions excessives pour des enfants de 6 à 11 mois et de 12 à 36 mois. Pour des enfants de cette tranche d'âge, de tels volumes importants d'aliments peuvent éliminer le lait maternel de leur régime alimentaire et peuvent aussi interférer avec la consommation d'aliments locaux, diminuant ainsi la diversité de leur alimentation. Par conséquent, des lignes directrices révisées qui améliorent de façon optimale la qualité des FCF pourront aider à soutenir et non à diminuer l'allaitement maternel, protégeant ainsi cette précieuse ressource.

149. Tout en reconnaissant que les deux propositions visaient à s'attaquer à des problèmes très graves liés à la malnutrition et la sous-alimentation, la délégation de la Communauté européenne a noté que plusieurs questions subsistaient sur les deux propositions et notamment :

(a) Qui est la population visée par les produits ?

La population visée par ces aliments correspond aux nourrissons du deuxième âge et aux enfants en bas âge de 6 à 11 mois et de 12 à 36 mois, dont le régime alimentaire présente des carences ou des quantités insuffisantes de certains éléments nutritifs. Sont inclus les enfants qui consomment du lait maternel ou un substitut de lait maternel ainsi que d'autres aliments disponibles dans le pays dans lequel les produits sont vendus. Les FCF sont destinés à améliorer la qualité du régime alimentaire des nourrissons du deuxième âge et des enfants en bas âge, ce qui comprend les enfants dont la croissance est normale mais qui courent un risque de malnutrition et les enfants modérément malnutris. Les nourrissons de moins de 6 mois ne sont pas concernés car l'utilisation d'aliments complémentaires n'est pas adaptée à ce groupe d'âge.

(b) La proposition du Ghana visait spécifiquement les enfants nourris au sein et ne prenait pas en compte la situation de ceux qui ne l'étaient pas

La révision proposée par le Ghana concerne aussi bien les nourrissons et enfants en bas âge allaités au sein que ceux qui ne le sont pas. L'objectif ultime associé à l'utilisation des FCF est de prévenir les

carences énergétiques et nutritionnelles et de renverser ou de prévenir les retards de croissance et la malnutrition tant chez les enfants nourris au sein que chez les autres.

Un allaitement au sein exclusif assure une nutrition optimale les six premiers mois de la vie et un allaitement poursuivi jusqu'à au moins deux ans fournit une source de protéines, de lipides et d'éléments nutritifs de haute qualité. À partir de l'âge de 6 mois, les nourrissons du deuxième âge et enfants en bas âge, qu'ils soient ou non nourris au sein, ont besoin de compléments alimentaires de haute qualité en plus du lait humain ou autre. Lorsque des compléments alimentaires locaux ne sont pas disponibles ou ne contiennent pas les éléments nutritifs essentiels, les FCF constituent des sources importantes de tels éléments nutritifs. Par exemple, lorsque les aliments à base de viande sont rares dans un régime alimentaire local, les FCF peuvent fournir des éléments nutritifs tels que du fer et du zinc, qui seraient autrement inadéquats. La révision des lignes directrices permettra de fournir des directives pour la formulation, et la portion et la quantité journalière recommandées de FCF dans le but de fournir des éléments nutritifs essentiels, sur la base d'une meilleure compréhension d'une alimentation optimale des nourrissons et des enfants en bas âge et de besoins nutritionnels actualisés.

La révision de portions plus réduites pour le groupe des plus jeunes est destinée à éviter d'interférer avec les apports du lait maternel et à permettre la consommation d'une alimentation diversifiée, intégrant les aliments disponibles localement, des enfants nourris au sein ou non. Tant les enfants allaités que ceux qui ne le sont pas devraient consommer des aliments locaux en plus du lait maternel ou d'autres laits et des FCF, et ne devraient pas uniquement compter sur les FCF pour satisfaire leurs besoins nutritionnels.

(c) Le manque de clarté quant à la véritable nature de ces aliments ou compléments à base de céréales

Les FCF incluent les bouillies d'avoine, les produits prêts à l'emploi tels que les pâtes et barres alimentaires et les fortifiants alimentaires pour une consommation à domicile. De manière générale, les fortifiants alimentaires à consommer à domicile contenant des protéines de haute qualité (par exemple protéines de lait, protéines de soja), des huiles végétales de haute qualité et des (micro)nutriments, sont ajoutés aux aliments locaux pour améliorer la teneur en éléments nutritifs et la densité énergétique de ces aliments.

Les FCF sont consommés en plus du lait maternel ou de substituts au lait maternel (ou de laits animaux lorsque l'allaitement a pris fin) et d'aliments complémentaires préparés à la maison. La vaste palette des produits finis FCF comprend toutes les combinaisons d'ingrédients comprenant des céréales, légumes, graines de légumineuses, lipides, arachides, sucres, produits laitiers séchés tels que le lait ou le lactosérum en poudre, acides gras essentiels, farine de poisson, concentrés protéiques, acides aminés, enzymes et vitamines et sels minéraux.

(d) Les exigences de composition de ces aliments devraient être clarifiées au même titre que les canaux de distribution de ces produits (disponibles dans le commerce ou non) et, en cas de distribution dans le commerce, comment éviter le risque de confusion des utilisateurs potentiels et comment les travaux de l'OMS/UNICEF/FAO/PAM/UNHCR pourraient contribuer à l'examen de l'activité proposée

Les exigences de composition mises à jour sont mises en évidence dans le document de projet ci-joint et tiennent compte des recommandations de la Consultation 2008 de l'OMS/UNICEF/PAM/UNHCR sur la gestion diététique d'une malnutrition modérée. Ces recommandations sont résumées dans le Food and Nutrition Bulletin (volume 30, numéro 2, juin 2009, p. 236-55) et figurent dans le procès-verbal de la réunion sur la malnutrition modérée

(http://www.who.int/nutrition/publications/moderate_malnutrition/mm_report/en/index.html).

Les canaux de distribution de ces produits incluent des programmes alimentaires aussi bien commerciaux (basés sur le marché) que soutenus par des gouvernements ou des ONG. Les lignes directrices révisées pourront informer et guider la production des FCF, notamment lorsque des commandes sont passées par des gouvernements ou des organisations internationales telles que le PAM. Comme précisé plus haut, des mélanges de bouillies pour nourrissons sont déjà disponibles dans le commerce et proposés par des sociétés internationales mais aussi régionales/locales.

Les produits commerciaux qui respectent les lignes directrices révisées pourraient être identifiés comme des aliments diététiques ou de régime et être étiquetés en conséquence. Ainsi, les FCF pourront être différenciés des autres produits actuellement disponibles.

VII. Relation entre cette proposition et les autres propositions concernant les aliments destinés aux enfants malnutris

L'Inde propose d'ajouter une « Partie B » à la Norme Codex révisée pour les aliments transformés à base de céréales destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge, intitulée « Aliments transformés à base de céréales destinés aux nourrissons et enfants en bas âge dans les pays en développement ». Cette proposition a été soumise à discussion au cours de la 30^e session du CCNFSDU en 2008. Le but de la proposition de l'Inde est d'améliorer l'état nutritionnel en garantissant (1) une teneur en céréales d'au moins 50 % dans les aliments à base de céréales, (2) au moins 12 % de protéines, et (3) une densité énergétique d'au moins 4 kcal/g dans la matière sèche. La proposition ghanéenne de révision des lignes directrices n'établit pas de teneur minimale en céréales, souligne la qualité des protéines définie par un score PDCAAS de 70 au minimum, 10 % au moins de l'énergie totale devant provenir des protéines, et établit une densité énergétique minimale identique à celle de la proposition indienne, à savoir 4 kcal/g. Les principales différences entre les propositions de l'Inde et du Ghana ont été présentées plus haut dans le présent document (voir **Principales différences entre les propositions de l'Inde et du Ghana**). Pour résumer, la proposition du Ghana se focalise sur l'amélioration de la formulation et de la portion recommandée de la vaste palette des produits qui, ensemble, constituent les FCF.

PROPOSITION DE NOUVEAUX TRAVAUX POUR LA RÉVISION DES LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LES PRÉPARATIONS ALIMENTAIRES D'APPOINT DESTINÉES AUX NOURRISSONS DU DEUXIÈME ÂGE ET AUX ENFANTS EN BAS ÂGE (CAC/GL 08-1991)

Le titre des lignes directrices utilise le terme « d'appoint » ; toutefois, l'utilisation du terme « complémentaire » est proposée dans ce document de préférence à « d'appoint » (terme utilisé lors du développement des lignes directrices en 1991) ou à « de sevrage » pour les aliments utilisés en plus du lait maternel parce que ces aliments complètent les apports du lait maternel aux nourrissons de plus de 6 mois.

Depuis la publication des lignes directrices en 1991, de nouvelles recommandations internationales basées sur des preuves concernant les besoins énergétiques et les besoins nutritionnels couverts par les aliments complémentaires, dont les préparations alimentaires complémentaires (FCF) pour les nourrissons du deuxième âge et les enfants en bas âge, ont été établies.

En outre, les FCF se sont étendues ces dernières années des bouillies à différents types de produits alimentaires, dont :

- a) Les produits prêts à l'emploi tels que les pâtes et barres alimentaires ;
- b) Les fortifiants alimentaires pour une consommation à domicile contenant généralement des protéines de haute qualité (par exemple protéines de lait ou de soja), des huiles végétales de haute qualité et des (micro)nutriments.

Ces aliments peuvent être consommés directement ou mélangés avec des aliments complémentaires locaux,

1. Objectif et champ d'application de la révision

Le principal objectif de la révision proposée est de mettre à jour les lignes directrices en ce qui concerne les aspects nutritionnels des préparations alimentaires complémentaires pour les nourrissons du deuxième âge et des enfants en bas âge, à partir des recommandations pertinentes basées sur des preuves et des apports nutritionnels de référence (RNI - Reference Nutrient Intakes) mis à jour pour les enfants de 7 à 12 mois et de 1 à 3 ans. La révision proposée a cinq buts :

- a) Réviser les densités énergétiques et nutritionnelles et la quantité journalière et la portion recommandées de FCF pour les nourrissons et les enfants en bas âge ;
- b) Renforcer les lignes directrices concernant l'importance des ingrédients clés ;
- c) Mettre à jour les lignes directrices sur les méthodes de traitement efficaces pour réduire ou éliminer les anti-nutriments ;
- d) Modifier les dispositions relatives à l'étiquetage afin d'inclure le type de lipides utilisés et la quantité d'acide linoléique et alpha-linoléique ;
- e) Modifier le nom et le contenu des lignes directrices afin de refléter la terminologie actuelle.

Les poudres de micronutriments et de nutriments multiples non-alimentaires utilisées à domicile ne sont

pas incluses dans le champ d'application de la révision proposée (par exemple brisures).

2. Pertinence et opportunité

Ces lignes directrices de 1991 ne sont plus actualisées au regard des preuves actuellement disponibles et doivent donc être mises à jour. La quantité de FCF actuellement recommandée, indiquée dans les lignes directrices (CAC/GL 08-1991), est trop élevée pour les enfants allaités ou non de 6 à 36 mois, et ne laisse quasiment aucune place au lait maternel ou aux autres laits et aux aliments locaux. En outre, les niveaux recommandés d'enrichissement en vitamines et en sels minéraux sont trop faibles. Des directives supplémentaires sont en outre nécessaires pour le rapport entre acide linoléique et alpha-linoléique, les anti-nutriments tels que les phytates, l'évitement des acides trans gras, les types/formes de produits laitiers qui peuvent être utilisés dans les FCF et la performance énergétique des lipides. De plus, les apports nutritionnels de référence (RNI - Reference Nutrient Intakes) pour les enfants de 7 à 12 mois et de 1 à 3 ans ont été actualisés et les lignes directrices doivent impérativement refléter ces mises à jour.

La révision proposée est opportune car les pays et les régions sont actuellement en train de développer des normes pour les alimentaires complémentaires et tentent d'harmoniser leurs actions avec le Codex. Par exemple, le Bureau national de normalisation de l'Ouganda travaille actuellement sur l'« amélioration de la sécurité et de la qualité des aliments pour les nourrissons et les enfants en bas âge en Ouganda », et recommande :

- a) d'évaluer ces types de produits, y compris en termes de traitement, d'hygiène, de sécurité des produits et de qualité, conformément aux recommandations et normes internationales ;
- b) de formuler des normes et codes nationaux pour la spécification des produits, l'hygiène et la commercialisation des produits, en droite ligne avec les développements au sein de la Commission du Codex Alimentarius et des activités de l'OMS et de la FAO.

La Région de l'Afrique orientale (incluant le Burundi, le Kenya, le Rwanda, la Tanzanie et l'Ouganda) procède aujourd'hui à l'harmonisation des normes concernant les aliments pour nourrissons sur la base des normes et lignes directrices du Codex.

3. Principaux aspects à étudier

Il est proposé que les travaux révisent le titre et le contenu des lignes directrices afin de mentionner les préparations alimentaires complémentaires et de réviser les sections 4, 5, 6, 9 et l'annexe. De telles révisions pourraient inclure :

- a) L'ajout d'une déclaration concernant la forme du lait et/ou des produits laitiers à utiliser comme ingrédients dans les FCF ;
- b) La mise à jour des conseils concernant les technologies de traitement visant à réduire ou éliminer les anti-nutriments, dont les phytates (section 5) ;
- c) La révision au rabais de la portion journalière pour les enfants de 6 à 36 mois. Selon le type de FCF, de dix à quinze grammes de FCF sont considérés comme une quantité raisonnable pouvant être ingérée facilement par un nourrisson du deuxième âge (plus de 6 mois) ou un enfant en bas âge, en deux repas ou plus par jour (section 6). Cette quantité journalière proposée sera appropriée pour une vaste palette de FCF pour les nourrissons du deuxième âge et les enfants en bas âge, qu'ils soient allaités au sein ou non ;

- d) La recommandation de l'utilisation du Protein Digestibility Corrected Amino Acid Score (PDCAAS) pour évaluer la qualité des protéines (section 6) ;
- e) La révision à la hausse de l'énergie dérivée des lipides à au moins 30 % d'énergie provenant des lipides (sections 6) ;
- f) La spécification d'un rapport entre l'acide linoléique et l'acide alpha-linoléique. Les participants à la réunion sur la Malnutrition modérée ont suggéré un rapport entre l'acide linoléique et l'acide alpha-linoléique compris entre 5:1 et 10:1 (section 6) ;
- g) L'ajout d'une affirmation selon laquelle des acides gras (trans) partiellement hydrogénés ne devraient pas être ajoutés aux produits (section 6) ;
- h) La révision de l'étiquetage des produits. Par exemple, la mention des types de lipides utilisés et des quantités d'acide linoléique et alpha-linoléique. De même, l'inclusion d'une déclaration sur la poursuite de l'allaitement pendant la période de complémentation, qui devrait exclure tout symbole pictographique susceptible de soutenir l'idée que les FCF remplacent ou sont préférables au lait maternel/autres laits ou aux aliments locaux, qui sont tout aussi importants durant cette période (section 9) ;
- i) La révision des niveaux d'enrichissement qui doivent contenir au moins 50 % des besoins journaliers de référence par portion, avec une mise à jour des RNI pour les 1-3 ans (annexe), et l'insertion d'informations sur le niveau d'enrichissement sur l'étiquetage. Étant donné que les RNI pour les enfants de 7 à 12 mois sont généralement inférieurs ou égaux aux RNI pour les enfants de 1 à 3 ans pour la plupart des micronutriments (à l'exception du fer), il est proposé que les RNI pour les enfants de 1 à 3 ans soient utilisés. Il est peu probable que les enfants qui vivent dans des zones où existent des programmes d'enrichissement de masse absorbent des quantités excessives de certains éléments nutritifs car les programmes d'enrichissement de masse visent la population générale et n'ont qu'un faible impact sur l'état nutritionnel des enfants de ce groupe d'âge (6 à 36 mois) ;
- j) La mise à jour des références aux autres normes/lignes directrices du Codex figurant dans les Lignes directrices, qui ont été révisées entre temps.

4. Évaluation au regard des critères régissant l'établissement des priorités des travaux

La révision de ces Lignes directrices du Codex permet d'assurer la protection de la santé des consommateurs et la sécurité des aliments, en garantissant des pratiques loyales dans le commerce international des denrées alimentaires et en tenant compte des besoins identifiés des enfants de 6 à 36 mois modérément malnutris et à risque.

Cette révision aiderait les gouvernements à améliorer la qualité des aliments utilisés dans les programmes alimentaires ainsi que ceux vendus pour une consommation par les nourrissons du deuxième âge et les enfants en bas âge, ce qui protégerait directement la santé des nourrissons du deuxième âge et des enfants en bas âge.

Elle permettrait de garantir des pratiques loyales dans le commerce international des denrées alimentaires de telle sorte que les produits qui ne respectent pas les critères qualitatifs spécifiés puissent être proposés mais non représentés à tort comme des FCF.

Ces travaux visent en outre à actualiser la contribution des normes alimentaires internationales et des

textes afférents à la santé des nourrissons et des enfants en bas âge, sur la base des travaux déjà entrepris par d'autres organisations internationales dans ce domaine, dont l'OMS, l'UNICEF, la FAO, le PAM et l'UNHCR. La révision des normes et lignes directrices du Codex correspondantes est recommandée par ces organisations intergouvernementales internationales.

5. Pertinence par rapport aux objectifs stratégiques du Codex

La révision proposée est conforme au Plan stratégique 2008-2013 de la Commission du Codex Alimentarius. Elle contribuera aux objectifs suivants : Objectif 1 – Promouvoir des cadres réglementaires cohérents, en particulier l'activité 1.3 : « Passer en revue et éventuellement remanier ou compléter les normes et textes apparentés du Codex relatifs à l'étiquetage des denrées alimentaires et à la nutrition ».

Elle contribuera par ailleurs aux objectifs suivants : Objectif 2 – Favoriser l'application la plus vaste et la plus cohérente des principes scientifiques. Des preuves actualisées concernant les besoins énergétiques des aliments complémentaires, la fréquence d'ingestion et la capacité gastrique des nourrissons allaités ou non ainsi que des RNI actualisés constituent la base de cette révision.

6. Informations sur le rapport entre cette proposition et d'autres documents existants du Codex

La Norme du Codex pour les aliments transformés à base de céréales destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge Codex Stan 074-1981, Rév. 1 -2006 propose des informations sur de nombreux composants d'aliments à base de céréales mais ne précise pas les quantités à consommer quotidiennement ni les concentrations exhaustives de nutriments. Un avant-projet proposant l'intégration dans cette norme d'une teneur élevée en protéines a été soumis à discussion au cours de la 30^e session du CCNFSDU en 2008 et la poursuite de la révision a été suggérée, l'Inde étant désignée pour présider le GT électronique procédant à cette révision. Le principal objectif de la proposition de l'Inde est d'améliorer l'état nutritionnel des nourrissons et des enfants en bas âge dans les pays en développement en garantissant une teneur minimale en céréales et en protéines et une densité énergétique minimale dans les aliments transformés à base de céréales uniquement.

En revanche, la présente proposition de révision des lignes directrices avancée par le Ghana propose des modifications des portions, des niveaux d'enrichissement, des ingrédients et des méthodes de traitement pour la vaste palette de denrées alimentaires qui, ensemble, constituent les FCF.

7. Détermination de la nécessité et de la disponibilité d'avis scientifiques d'experts

Non prévu.

8. Détermination de la nécessité d'une contribution technique à la norme de la part d'organes externes à des fins de planification

Non prévu

9. Le calendrier proposé pour la réalisation de ces nouveaux travaux, y compris la date de début, la date proposée pour l'adoption à l'étape 5, et la date proposée pour l'adoption par la Commission ; le délai d'élaboration des directives ne devrait normalement pas dépasser cinq ans.

Activité	Étape/date
Le CCNFSDU à sa 31 ^e session accepte l'activité à entreprendre	Novembre 2009
La Commission à sa 33 ^e session approuve les nouveaux travaux	Juillet 2010
Les lignes directrices sont transmises à des fins d'observations pour examen par le CCNFSDU à sa 32 ^e session, 2010	Étape 3 / 2010
Adoption provisoire la Commission à sa 34 ^e session, juillet 2011	Étape 5 / Juillet 2011
Adoption finale par la Commission à sa 35 ^e session, 2012	Étape 8 / 2012